

Plan de diversification et de développement



CLD des Etchemins

Janvier 2008



INTRODUCTION	2
1- ENJEUX SOCIOÉCONOMIQUES.....	2
DÉFI #1 : UNE RESSOURCE NATURELLE DONT L'EXPLOITATION RESTE À OPTIMISER.....	2
DÉFI #2 : DISPONIBILITÉ DE LA MAIN-D'OEUVRE	2
DÉFI #3 : RESTRUCTURATION DU TISSU ÉCONOMIQUE EN COURS.....	3
2- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / ENTREPRISES ET MAIN D'ŒUVRE.....	4
2.1- DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES D'ICI.....	4
2.2- BESOINS DES ENTREPRISES.....	4
3- PLAN D'ACTION.....	5
3.1- INTENTION.....	5
3.2- DÉMARCHÉ PRIVILÉGIÉE POUR MOBILISER LE MILIEU	5
3.3- STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DEVANT ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT.....	5
3.4- LE RÔLE DES COMITÉS.....	6
3.5- IDENTIFICATION ET PARTICIPATION DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	6
4- IDENTIFICATION DES CHAMPS D'INTERVENTION PRIORITAIRES	8
5- LES RÉSULTATS ATTENDUS DU PLAN DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT 2007	8
6- LES PROJETS MOBILISATEURS CIBLÉS.....	9
6.1- MOBILISATION POUR L'INDUSTRIE FORESTIÈRE ET AGRICOLE	9
6.2- MOBILISATION POUR L'INDUSTRIE TOURISTIQUE.....	10
6.3- MOBILISATION POUR LES PETITS PRODUCTEURS MANUFACTURIERS ET LES ARTISANS DU MILIEU .	11
7- PLAN DE COMMUNICATION	11
8- RÉPARTITION DU BUDGET	11
ANNEXE 1 MEMBRES FAISANT PARTIE DES COMITÉS	I
ANNEXE 2 POLITIQUES ADMINISTRATIVES DES FONDS	I

INTRODUCTION

D'une superficie de 1 811 km², la MRC des Etchemins est située au coeur de la région de Chaudière-Appalaches, bordée au sud par la frontière américaine, à l'ouest par les MRC de Beauce-Sartigan et Robert-Cliche, au nord par la MRC de Bellechasse et à l'est par la MRC de Montmagny. La région se caractérise par un relief ondulé de hautes collines entrecoupées de vallées, dont le point culminant d'environ 800 mètres est situé dans le secteur du Massif du Sud. On y accède principalement en empruntant les routes régionales 204, 276 et 277. La route 277 offre un lien direct avec la ville de Lévis. La route 204 dans un axe est-ouest conduit à la ville de Saint-Georges. Par l'intermédiaire de l'Autoroute 73 via la route 276, le territoire etcheminois est accessible à partir de Québec.

Notre milieu de vie

La MRC est le milieu de vie de près de 17,629 personnes dispersées dans 13 municipalités (2006). Ces municipalités, de la plus peuplée à la moins peuplée, sont : Lac-Etchemin (4045), Saint-Prosper (3612), Saint-Zacharie (1918), Sainte-Justine (1825), Sainte-Aurélie (965), Saint-Camille-de-Lellis (904), Saint-Benjamin (865), Sainte-Rose-de-Watford (750), Saint-Magloire (745), Saint-Cyprien (630), Saint-Luc-de-Bellechasse (490), Saint-Louis-de-Gonzague (442) et Sainte-Sabine (408). Les municipalités de Lac-Etchemin, Saint-Prosper et Sainte-Justine jouent un rôle de pôle de services pour les autres municipalités de la MRC : leur position sur le réseau routier régional et l'importance des fonctions commerciales et de services qu'elles offrent à la population permet sans équivoque de leur attribuer ce titre.

1- ENJEUX SOCIOÉCONOMIQUES

Défi #1 : Une ressource naturelle dont l'exploitation reste à optimiser

La forêt revêt une importance particulière, s'étendant sur 1 600 km², soit 88% du territoire, dont quelques 1,315 km² appartiennent à 1,488 propriétaires privés. Elle représente un milieu de vie privilégié pour la faune, particulièrement les orignaux, cerfs de Virginie, ours noirs, perdrix et lièvres. Plusieurs avenues demeurent à améliorer : l'accroissement de la pratique des éclaircies pré-commerciales et commerciales, sous-utilisation des résidus forestiers en forêt, sous-utilisation du potentiel de la biomasse, sous-utilisation du potentiel récréotouristique, etc.

Défi #2 : Disponibilité de la main-d'oeuvre

La MRC des Etchemins a connu, ces dernières années, une baisse importante de population, attribuable principalement au fait que les jeunes vont étudier ou travailler à l'extérieur dans les grands centres sans revenir dans la région. Cet exode des jeunes, qui touche plus gravement les municipalités de petite taille, a des répercussions sur l'avenir de la MRC, le dynamisme de son économie et le vieillissement de la population. On observe également le départ de la région de personnes âgées à la recherche de lieux d'hébergement, davantage propices à leurs besoins. Cela entraîne une baisse du bassin de main-d'oeuvre pour le maintien en place des entreprises et, bien évidemment, est un frein à l'expansion de leurs activités.

Il y a aussi un vieillissement très marqué de la population dans notre région. Cela entraîne une pénurie de main-d'œuvre pour la relève des travailleurs vieillissants.

Défi #3 : Restructuration du tissu économique en cours

L'industrie manufacturière, selon les chiffres de 2001, compte 2 595 emplois (31,6% du total des emplois), l'activité économique étant alors dominée par le vêtement, les produits du bois de transformation et la machinerie. Aujourd'hui, on ne retrouve plus qu'une entreprise textile dans notre MRC, ce qui témoigne entre autres de modifications majeures survenues depuis. L'industrie du bois de transformation est en pleine crise structurelle en 2007-2008. Les manufacturiers de machinerie et du secteur métal, quant à eux, sont principalement des fournisseurs pour des entreprises forestières ou des entreprises du domaine de la transformation du bois. Ils font donc face à des défis importants.

Forêt

La forêt est la première ressource naturelle en importance et son exploitation, que ce soit par la coupe, le transport ou la transformation, demeure encore le principal fondement économique. Toutes les municipalités des Etchemins dépendent d'au moins 25 % de l'industrie forestière.

Toutes les municipalités sont affectées par des arrêts de travail prolongés d'entrepreneurs forestiers, des fermetures temporaires ou définitives d'usines de transformation du bois et des ralentissements très importants dans l'industrie du transport.

Agriculture

L'agriculture, dominée par les productions laitières, bovines, porcines et acéricoles, n'est pas négligeable : 252 entreprises de 97 hectares en moyenne étaient récemment inscrites au MAPAQ. L'agriculture est en manque de relève dans les Etchemins. La tendance à l'augmentation de la taille des fermes a également plusieurs impacts négatifs dans la MRC qui voit, notamment, les quotas de lait quitter le territoire.

Tourisme

Un certain intérêt pour le développement de l'industrie touristique et de ses potentiels relatifs aux éléments de plein air, patrimoine et villégiature est palpable depuis quelques années et demeure un atout indéniable, mais pas encore au point de supporter l'économie de la région. Cette industrie a encore besoin qu'on y investisse de façon massive afin de supporter son développement.

Plusieurs entreprises sont encore fragiles et doivent bonifier leur offre de services pour atteindre un meilleur niveau de viabilité à long terme. Plusieurs infrastructures sont encore manquantes afin de développer notre plein potentiel touristique régional.

2- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / ENTREPRISES ET MAIN D'ŒUVRE

2.1- Difficultés des entreprises d'ici

Outre ces trois défis majeurs, voici en rafale quelques unes des difficultés rencontrées par nos entreprises :

- Distribution inégale de certains services de communication (le service internet haute vitesse n'est pas disponible partout. Les ondes cellulaires sont plus difficiles à capter dans certains secteurs (Saint-Cyprien et Saint-Magloire).
- Les infrastructures de transport sont parfois négligées et limitent soit (a) l'implantation d'entreprises dans certains secteurs ou (B) l'expansion dans d'autres secteurs.

2.2- Besoins des entreprises

Parmi les besoins les plus souvent mentionnés par les entreprises dans la mise en place des différentes planifications stratégiques territoriales, nous retrouvons :

- Soutenir le développement de nouvelles niches, de nouveaux créneaux Il faut mettre en place des conditions favorables à l'innovation;
- Appuyer les entreprises en déployant avec eux des stratégies pour contrer les fuites commerciales et favoriser les partenariats locaux et régionaux.
- Maximiser le niveau de connaissances des dirigeants d'entreprises et la circulation de l'information à l'égard du marché du travail et des RH de la région;
- Accentuer les activités de formation/perfectionnement en entreprise, pour accroître l'expertise des travailleurs;
- Contribuer à augmenter le niveau de connaissance des entreprises à l'égard de l'innovation technologique;
- Faciliter le transfert et l'adaptation des technologies;
- Favoriser l'intégration de la main d'œuvre.
- Mettre en place des stratégies d'attraction et de rétention de personnel, particulièrement dans les métiers spécialisés et les professions.

3- PLAN D'ACTION

3.1- Intention

Stimuler le dynamisme, l'innovation et la créativité chez les entreprises et les intervenants (ou organismes) ainsi que l'intérêt de la main d'œuvre actuelle et potentielle afin de consolider ou optimiser leur participation au développement de nos formes d'activités économiques

3.2- Démarche privilégiée pour mobiliser le milieu

Afin d'établir un plan de diversification enraciné dans les volontés du milieu, le Comité de diversification et de développement de la MRC des Etchemins a choisi de regrouper l'ensemble de la planification régionale des trois dernières années. Ce «Plan de diversification et de développement », se veut l'aboutissement logique d'une longue démarche sur le développement de la région des Etchemins, le résumé, en quelque sorte, des différents documents élaborés sur le sujet depuis les dernières années, soit le Schéma d'aménagement de la MRC des Etchemins (révisé 2006), le Plan d'aménagement et de développement du territoire agricole (PADETA, mars 2005), le Plan Idée (mai 2007) et la Politique culturelle des Etchemins (mai 2005).

Ces plans ont tous fait l'objet de larges consultations et vous retrouverez l'illustration de cette mobilisation en annexe 1.

3.3- Structure organisationnelle devant assurer la mise en œuvre du contrat

La MRC des Etchemins est le signataire de l'entente avec le MAMR et demeure l'interlocuteur privilégié pour ce ministère. La MRC des Etchemins est imputable à l'égard du MAMR.

Dans le cadre de son mandat, la MRC des Etchemins a mis en place un Comité de diversification et de développement qui sera formé des représentants suivants :

- Préfet de la MRC
- Représentants élus du secteur municipal (2)
- Directeurs généraux du CLD et de la MRC
- Représentant du secteur manufacturier
- Représentant du secteur forestier
- Représentant du secteur agricole
- Représentant du secteur tourisme
- Représentant d'Emploi-Québec
- Représentant du MAMR
- Représentant du MDEIE

Pour assurer la réalisation des mandats reliés à l'analyse des dossiers d'investissement, le Comité d'investissement conjoint (CIC) du CLD des Etchemins sera mandaté pour analyser les dossiers.

3.4- Le rôle des comités

Comité de diversification et de développement

- Assurer l'atteinte des objectifs du plan de diversification et de développement;
- Travailler à la préparation et à la mise en œuvre du plan de diversification et de développement;
- Concerter et animer les municipalités, organismes et individus dans le but de rencontrer les objectifs du plan d'action;
- S'adjoindre des organismes et des individus pour aider à la réalisation du plan d'action;
- Référer les promoteurs vers d'autres sources de financement lorsque ce sera nécessaire et pertinent;
- Prendre les décisions sur les divers aspects administratifs et financiers liés au fonctionnement du comité.

Comité d'investissement conjoint

- Recommander les projets au MDEIE pour le financement;
- Recommander les projets au Comité de diversification et de développement pour le financement;

3.5- Identification et participation des différents partenaires

Dans le cadre du plan d'action, les partenaires suivants apporteront une aide technique au comité :

MRC de des Etchemins

- Représente les municipalités auprès du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR);
- Assure les travaux de représentation politique;
- Transmet les informations à la population par rapport à ce fonds;
- S'assure d'une bonne gestion administrative
- Apporter une contribution financière au Fonds de diversification (10% de l'enveloppe budgétaire du MAMR).

Municipalités

- Travailler à l'animation de leur communauté;
- Faire part de leurs attentes et préoccupations au comité;

CLD des Etchemins

- Analyser et recommander les projets au comité;
- Informer le comité de toutes les demandes présentées et nous faire part du suivi;
- Assurer un suivi aux projets;
- Faire réaliser des études et des analyses;
- Organiser les activités de concertation et de promotion;
- Gérer les fonds octroyés par le MAMR.

Ministère des Affaires municipales et des Régions

- Participer aux travaux du Comité de diversification et de développement;
- Apporter, dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté, un appui financier aux projets;
- Solliciter la collaboration des membres de la Conférence administrative régionale (CAR), dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action du gouvernement et du contrat de diversification et de développement;
- Organiser au moins deux rencontres par année entre la MRC, le CLD, la CRÉ de Chaudière-Appalaches et les membres de la CAR concernés par le plan de diversification et de développement, pour faire état de la mise en œuvre du contrat.

Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

- Participer aux travaux du Comité de diversification et de développement;
- Apporter, dans le cadre du Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles, un appui financier aux projets visant le développement d'entreprises;
- Gérer, en collaboration étroite avec le Comité de diversification et de développement, l'enveloppe annuelle allouée pour le territoire. Les projets devront avoir fait l'objet d'une recommandation par le comité.

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

- Soutenir les projets et les activités issus du Plan de diversification et de développement facilitant le redéploiement des emplois, et ceci, dans le cadre de leurs programmes réguliers.

On peut aussi ajouter les organismes suivants, dont le rôle sera en fonction de leurs mandats et de leurs responsabilités.

- Carrefour Jeunesse Emploi des Etchemins
- Centre de santé et de services sociaux des Etchemins
- Cégep Beauce-Appalaches
- Commission scolaire Beauce-Etchemins
- Centre universitaire des Appalaches
- Comité consultatif agricole de la MRC des Etchemins
- Fédération de l'UPA de la Beauce
- Syndicat de base Dorchester-Sud (UPA)
- Syndicat de base du Haut de Bellechasse (UPA)
- MAPAQ, Centre de services Lac-Etchemin
- Association des propriétaires de boisés de la Beauce
- Syndicat des producteurs de bois de Québec
- Service d'accroissement en employabilité de la main-d'oeuvre
- Société d'aide au développement des collectivités de Bellechasse-Etchemins
- Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches
- Direction régionale Chaudière-Appalaches, Ministère de l'Environnement

4- IDENTIFICATION DES CHAMPS D'INTERVENTION PRIORITAIRES

1. L'industrie forestière et agricole : développement de produits et de productions à valeur ajoutée
2. L'industrie manufacturière : soutenir l'émergence et la croissance de petites entreprises innovatrices / artisanales
3. L'industrie touristique : tourisme de plein air, récréotourisme, villégiature et tourisme culturel
4. Les services et entreprises connexes gravitant autour des entreprises ciblées seront également considérées dans la mesure où ils envisagent des investissements structurants pour leur industrie.
5. Un projet novateur et créateur d'emplois dans un autre secteur d'activité qui pourrait faire l'objet d'une aide financière.

5- LES RÉSULTATS ATTENDUS DU PLAN DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT 2007

L'objectif premier de ce plan doit être la mobilisation du milieu. Pour être cohérent, cette mobilisation doit être en lien avec l'ensemble des quatre plans régionaux cités en introduction.

Pour le Fonds de soutien aux territoires en difficulté, nos attentes sont les suivantes :

- Projets sous forme de recherche action (pas de recherche théorique);
- Rapports de recherche déposés en fin de projet, échéance maximum tous les ans pour les projets plus longs;
- Liens les plus directs possible avec les projets du Plan Idée et les mesures du PADETA;
- Pas d'objectifs en terme de nombre de projets émergents (1 = OK 100= OK);
- Stimuler la fibre entrepreneuriale : recherche action qui aboutira sur l'émergence de promoteurs individuels ou collectifs;
- Processus itératif (essai et erreur) au fil des trois ans : suite logique projets An 1, qui sont modifiés/bonifiés/spin off l'année 2 et l'année 3;
- Développement d'expertises régionales par l'essai -erreur, susceptibles d'améliorer la capacité entrepreneuriale pour plusieurs années.

Pour le Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles, nos attentes sont les suivantes :

- Soutien à l'innovation et à la recherche dans les domaines forestiers, agroforestiers, agricoles et agroalimentaires;
- Soutien aux entreprises artisanales et aux TPE manufacturières désireuses de croître dans de nouveaux créneaux de marché et création d'emplois dans ces entreprises;
- Investissements structurants dans l'industrie touristique et consolidation des emplois actuels.

6- LES PROJETS MOBILISATEURS CIBLÉS

De façon plus spécifique, sans toutefois vouloir être restrictif, voici quelques projets ciblés dans la planification régionale que nous espérons être en mesure de soutenir au cours des 4 prochaines années. Il est à noter que tout projet qui démontrerait une mobilisation intéressante du milieu devra être priorisé.

6.1- Mobilisation pour l'industrie forestière et agricole

(a) Énergie verte des Etchemins

Objectifs : (1) Stimuler l'action d'entreprendre (2) Favoriser l'utilisation optimale du milieu forestier et du milieu agricole (3) Développer et soutenir les entreprises existantes sur le territoire des Etchemins

Résultats attendus : Ce projet permettra de lancer une entreprise collective (OBNL ou coopérative) dont les bénéficiaires et les emplois rejailliront sur les Etchemins. Il permettra de développer une expertise etcheminoise en production d'une énergie propre à de multiples usages en remplacement d'énergies polluantes pour l'environnement (à partir de matières premières différentes tel que le bois (feuillus, résineux), les résidus de bois, le papier, le carton, le foin, la paille, etc.). Cette énergie pourra être utilisée notamment par tous les Etcheminois pour se donner une autosuffisance et une capacité d'exportation d'énergie à différents niveaux tels que : résidentiel, commercial, industriel, institutionnel etc

Collaborateurs déjà intéressés : SBI – Fabricant de poêles inc., Scierie Joseph Audet Ltée, Équipements d'érablières CDL inc., Bechedor inc., Atelier Rock et Martial Pruneau, CLD des Etchemins, MRC des Etchemins, Conférence régionale des élus Chaudière-Appalaches, SADC Bellechasse-Etchemins, Association des propriétaires de boisés de la Beauce, Syndicat des producteurs de bois de la région de Québec, Groupement forestier du Sud de dorchester inc., Groupement forestier de Bellechasse inc., Agence de mise en valeur de la forêt privée des Appalaches, UPA Dorchester-Sud, MAPAQ, MDEIE, Centre d'expertise sur les produits agroforestiers, les 4 bureaux des députés provinciaux et fédéraux, 5 propriétaires de boisés individuels.

(b) Centre de formation pour les travailleurs forestiers et acéricoles

Objectifs : (1) Accroître la participation des jeunes aux activités de développement des Etchemins (2) Épanouissement des ressources humaines au service de notre développement

Résultats attendus : Ce projet se traduit en différents éléments : Élaboration d'un programme de formation professionnelle spécifique(2 ans), programme de perfectionnement pour les travailleurs existant, processus de compagnonnage, création d'une maison familiale rurale(MFR) :un milieu de vie et une école de formation pour les jeunes basée sur l'alternance travail-étude.

Collaborateurs à intéresser : Comité forêt des Etchemins, EQ :pour consultation et éventuellement formation, CLD

(c) Coopérative de travailleurs agricoles, acéricoles et forestiers

Objectifs : (1) Stimuler l'action d'entreprendre (2) Favoriser l'utilisation optimale du milieu forestier

Résultats attendus : Mettre sur pied une coopérative générant des emplois sur l'ensemble du territoire et répondant aux besoins de main d'œuvre des propriétaires forestiers, acéricoles et agricoles (main d'œuvre de remplacement)

Collaborateurs à intéresser : SADC, CLD, MAPAQ, EQ pour soutenir le démarrage et la formation de la main d'œuvre.

6.2- Mobilisation pour l'industrie touristique

(a) Développement des sports motorisés et de plein air

Objectifs : (1) Participer au développement durable des ressources naturelles (2) Mise en œuvre du potentiel touristique des Etchemins.

Résultats attendus : Établir l'offre touristique générée par le développement des réseaux de quad et de motoneige, les liens avec les hébergements et les restaurants et enfin, la forfaitisation avec d'autres attraits touristiques.

Collaborateurs à intéresser : CLD, les représentants des différents festivals, Table de concertation QUAD des Etchemins, Table motoneige, EQ, Table de concertation touristique des Etchemins

(b) Développement de nouveaux produits touristiques d'appel : route des villages fleuris, sentiers pédestres régionaux, Vélo-Villages, autres

Objectifs : (1) Revitaliser les petites municipalités (2) Maintenir des conditions favorables au travail d'équipe et à la concertation inter-collectivités (3) Favoriser le maintien et l'optimisation des infrastructures et des services à potentiel régional (4) Maintenir les conditions favorables au travail d'équipe et à la concertation inter-collectivités (5) Mise en valeur des ressources du territoire

Résultats attendus : Réaliser « Le chemin de Compostelle dans les Etchemins » avec exposition d'œuvres d'art dans la nature comme étant des lieux de réflexion et des moments d'arrêt, de méditation basés sur le concept d'une mini-halte, créer une entreprise horticole (serres) ou permettre un développement plus large d'une entreprise déjà existante en ce domaine.

Collaborateurs à intéresser : CLD, Club de marche et Ministère des ressources naturelles et de la faune, les municipalités, les comités d'embellissement de Ste-Sabine, St-Magloire et St-Camille et les sociétés d'horticulture de Lac-Etchemin et St-Camille, EQ(support à la création d'entreprises).

6.3- Mobilisation pour les petits producteurs manufacturiers et les artisans du milieu

(a) Marché des produits locaux

Objectifs : (1) Favoriser la concertation entre les intervenants du secteur agroalimentaire (2) Développer et soutenir les entreprises existantes sur le territoire des Etchemins (3) Stimuler l'action d'entreprendre dans des créneaux inexistantes.

Résultats attendus : Stimuler le développement du modèle élargi du marché public développé en 2006 et 2007. La « permanence » du marché des produits locaux permettra d'une part de créer des emplois directs dans les entreprises participantes, en plus des retombées indirectes.

Collaborateurs à intéresser : Les producteurs , table de concertation agroalimentaire, SADC, MAPAQ, Coopérative d'économie sociale pour leurs produits, les comités organisateurs des événements.

7- PLAN DE COMMUNICATION

Diffuseur : La MRC des Etchemins sera le diffuseur officiel des communications.

Programmation des actions : Une première communication sera faite lors de l'adoption du plan afin de dévoiler les orientations générales du plan. Une communication de suivi sur le niveau d'avancement des projets sera réalisée à tous les 6 mois.

Outils de communications : Les outils de communication privilégiés seront les bulletins d'information municipaux, le bulletin des membres du CLD des Etchemins et la chronique économique du CLD des Etchemins à la radio régionale Passion FM.

8- RÉPARTITION DU BUDGET

50 %	Ressources humaines - <i>Traitements, salaires, honoraires de consultation</i>
20 %	Ressources matérielles - <i>Outils, matériaux, infrastructures</i>
20 %	Recherche - <i>Études scientifiques, études de diagnostic, tests</i>
8 %	Communications - <i>Sensibilisation, information, suivi des projets</i>
2 %	Autres frais - <i>Rencontres, préparation du plan et autres</i>

Annexe 1

Membres faisant partie des comités

Schéma d'aménagement de la MRC des Etchemins (révisé)
Équipe de réalisation

Composition du Conseil des maires de la MRC des Etchemins (PASR 1, PASR 2 , SADR)

Le préfet : Monsieur Gilles Boivin, maire,
Municipalité de Saint-Prosper

Le préfet suppléant : Monsieur Gérard Bélanger, maire,
Municipalité de Sainte-Aurélie

Monsieur Jean-Guy Breton, maire
Municipalité de Lac-Etchemin

Monsieur Yvon Faucher, maire
Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse

Monsieur Richard Turcotte, maire
Municipalité de Saint-Benjamin

Monsieur Marcel Asselin, maire
Municipalité de Saint-Magloire

Monsieur Marcel Poulin, maire
Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis

Monsieur Jean-Simon Maheux, représentant
Municipalité de Saint-Prosper

Monsieur Michel Bernard, maire
Municipalité de Saint-Cyprien

Monsieur Hector Provençal, maire
Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford

Monsieur Marcel Morissette, maire
Municipalité de Sainte-Justine

Monsieur Denis Boutin, maire
Municipalité de Sainte-Sabine

Monsieur Russell Gagné, maire
Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague

Monsieur Yvon Morin, maire
Municipalité de Saint-Zacharie

Direction

Monsieur Fernand Heppell , directeur général et secrétaire-trésorier
Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint

Équipe de rédaction

Coordination, recherche et rédaction : Monsieur Yvon Lacombe, coordonnateur à l'aménagement, Monsieur Marc-André Bérubé, aménagiste, Madame Mireille Pruneau, aménagiste (PSAR1)

Cartographie et géomatique : Monsieur David Bisier, responsable géomatique ,Monsieur Yvon Lacombe, coordonnateur

Comité d'aménagement

Monsieur Gilles Boivin, préfet et maire, Municipalité de Saint-Prosper
Monsieur Jean-Guy Breton, maire ,Municipalité de Lac-Etchemin
Monsieur Gérard Bélanger, maire, Municipalité de Sainte-Aurélie
Monsieur Marcel Poulin, maire, Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis
Monsieur Yvon Faucher, maire, Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse

Comité consultatif agricole

Monsieur Jean-Guy Breton, poste # 1, président et maire, Municipalité de Lac-Etchemin
Monsieur Michel Bernard, poste # 2, maire, Municipalité de Saint-Cyprien
Monsieur Marcel Asselin, poste # 3, maire, Municipalité de Saint-Magloire
Monsieur Roger Gagnon, poste # 4, producteur agricole, Municipalité de Lac-Etchemin
Monsieur Jacques Cloutier, poste # 5, producteur agricole, Municipalité de Lac-Etchemin
Monsieur Jean-Paul Poulin, poste # 6, producteur agricole, Municipalité de Saint-Prosper
Monsieur Jacques Leblanc, poste # 7, producteur agricole, Municipalité de Saint-Magloire
Madame Sophie Audet, poste # 8, citoyenne, Municipalité de Sainte-Justine
Monsieur Pierre Giguère, personne ressource, UPA de la Beauce
Monsieur Yvon Lacombe, secrétaire du comité, MRC des Etchemins

Composition du Conseil des maires de la MRC des Etchemins (à l'adoption de SADR' version de remplacement)

Le préfet : Hector Provençal, maire,
Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford

Le préfet suppléant : Monsieur Denis Boutin, maire
Municipalité de Sainte-Sabine

Monsieur Jean-Guy Breton, maire
Municipalité de Lac-Etchemin

Monsieur René Leclerc, maire
Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse

Monsieur Richard Turcotte, maire
Municipalité de Saint-Benjamin

Monsieur Marcel Asselin, maire
Municipalité de Saint-Magloire

Monsieur Adélarde Couture, maire
Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis

Monsieur Raynald Fortin, maire
Municipalité de Saint-Prosper

Monsieur Ronald Gosselin, maire
Municipalité de Saint-Cyprien

Monsieur Marcel Morissette, maire
Municipalité de Sainte-Justine

Monsieur Mario Pouliot, maire,
Municipalité de Sainte-Aurélie

Madame Suzanne C. Guenette, mairesse
Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague

Monsieur Daniel Gagné, maire
Municipalité de Saint-Zacharie

PADETA

Signataires du protocole d'entente

Madame Carole Jutras, directrice, Direction de l'aménagement et du Développement local, Ministère des Affaires Municipales, du Sport et du Loisir
Monsieur Gilles Boivin, préfet, MRC des Etchemins
Monsieur Éric Lavoie, directeur, CLD des Etchemins
Monsieur André Lantagne, président, Syndicat des producteurs de bois de la Beauce
Monsieur Bob Van Oyen, directeur, Direction régionale Chaudière-Appalaches, Ministère de l'Environnement
Monsieur Hector Provençal, président, Syndicat de l'UPA de Dorchester-Sud
Madame Luce Bisson, présidente, Syndicat de l'UPA du Haut de Bellechasse
Monsieur Gilles Bérubé, président, Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches
Monsieur Étienne Pouliot, directeur, Centre administratif de Sainte-Marie, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Comité aviseur

Monsieur Gilles Boivin, préfet, MRC des Etchemins
Monsieur Roger Gagnon, président, CLD des Etchemins
Monsieur Jean-Guy Breton, président, Comité consultatif agricole
Monsieur Hector Provençal, président, UPA Dorchester-Sud
Madame Luce Bisson, présidente, UPA du Haut de Bellechasse
Monsieur André Lantagne, président, Syndicat des producteurs de bois de la Beauce
Monsieur Martin Loiselle, directeur, Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

Comité technique

Madame Geneviève Plante, agronome, Direction régionale Chaudière-Appalaches, Ministère de l'Environnement
Monsieur Pierre Giguère, aménagiste, UPA de la Beauce
Monsieur Simon Giguère, ingénieur forestier, Syndicat des producteurs de bois de la Beauce
Monsieur Denis Paquin, agronome, MAPAQ, Centre de services Lac-Etchemin
Monsieur Stéphane Gagnon, agent de dév. rural, CLD des Etchemins
Monsieur Éric Lavoie, directeur, CLD des Etchemins
Monsieur Martin Loiselle, directeur, Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches
Monsieur Marc-André Bérubé, aménagiste et chargé de projet du PADÉTA, MRC des Etchemins

Plan Idée

Table de concertation des Etchemins (2005)

Vincent Lessard, Emploi-Québec,
Gaétan Picard, Ministère du développement économique, innovation et exportation
France Laplante-Théberge, Centre de santé et de services sociaux des Etchemins
Marcel Vermette, Centre de santé et des service sociaux des Etchemins
Jérôme L'Heureux, Commission scolaire Beauce-Etchemins
Chantal Routhier, Cégep Beauce-Appalaches
Denis Rousseau, Centre universitaire des Appalaches
Pierre Giguère, UPA Beauce
Jeannot Rodrigue, Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec
Simon Giguère, Association des propriétaires de boisés de la Beauce
Aline Veilleux, Service d'accroissement en employabilité de la main-d'oeuvre
Julie Pion, Carrefour jeunesse emploi,
Mélanie Simard, Société d'aide au développement des collectivités de Bellechasse-Etchemins
Martin Loiselle, Agence de mise en valeur des forêts privées
Fernand Heppell, MRC des Etchemins
Martin Veilleux, CLD des Etchemins
Anne Vadeboncoeur, CLD des Etchemins

Conseil d'administration du CLD desEtchemins.(2005)

Hector Provençal, maire, municipalité de Sainte-Rose
Michel Bernard, maire, municipalité de Saint-Cyprien
Denis Boutin, maire, municipalité de Sainte-Sabine
Gérard Bélanger, maire, municipalité de Sainte-Aurélie
Yvon Faucher, maire, municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse
Roger Gagnon , secteur agriculture et forêt
Jacques Bernard , secteur tourisme, loisirs, culture et communication
Marie-Hélène Tanguay , secteur économie sociale et services communautaires
Claude Giroux, secteur industrie, commerce et services
À titre d'administrateurs non-votants :
Dominique Vien, député provinciale du comté de Bellechasse
Diane Leblanc , député provinciale du comté de Beauce
Jacynthe Veilleux, directrice du Centre local d'emploi
Gaétan Picard, représentant du Ministère du développement économique

Politique culturelle de la MRC des Etchemins - Membres du comité culturel

Secteur culturel et communications

Artisanat & métiers d'art : Madame Céline Laflamme de Lac-Etchemin

Arts de la scène : Madame Liliane Lafontaine de Lac-Etchemin

Arts visuels : Monsieur Yann Farley de Sainte-Justine

Histoire & patrimoine : Monsieur Ghislain Royer de Lac-Etchemin

Littérature : Monsieur Jacques Bernard de Saint-Prosper

Communications : Mesdames Cassiopée Dubois de Saint-Prosper et Isabelle Giasson de Sainte-Justine

Autres secteurs :

Économique : Madame Cindy Gagné de Saint-Prosper

Politique : Monsieur Jean-Guy Breton de Lac-Etchemin

Scolaire : Monsieur Jérôme L'Heureux de Lac-Etchemin

Social : Monsieur Pierrot Pouliot de Lac-Etchemin

Patrimoine naturel : Monsieur Bernard Robert de Saint-Magloire

Annexe 2

***FONDS DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT &
FONDS D'AIDE AUX MUNICIPALITÉS MONOINDUSTRIELLES
DE LA MRC DES ETCHEMINS-***

POLITIQUE ADMINISTRATIVE

**FONDS DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT &
FONDS D'AIDE AUX MUNICIPALITÉS MONOINDUSTRIELLES
DE LA MRC DES ETCHEMINS-**

POLITIQUE ADMINISTRATIVE

Le *Fonds de diversification et de développement* et le *Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles de la MRC des Etchemins* appuient des projets visant le développement d'entreprises. Ces projets contribuent nécessairement à diversifier l'économie sur le territoire de la MRC et sont créateurs d'emplois à temps plein et de qualité.

L'aide financière apportée permet de compléter et bonifier les mesures déjà en place et, ainsi répondre d'une façon plus cohérente, plus efficace et plus rapide aux besoins pressants de ces municipalités.

Les projets devront s'inscrire dans les orientations et les stratégies du plan de diversification et de développement préparé par le comité de diversification et de développement. Sur une période de trois ans, une enveloppe budgétaire de base annuelle de 100 000\$ sera versée par le MAMR en lien avec le contrat de diversification et de développement signé entre la MRC et le MAMR. Le MDEIE dispose d'une enveloppe budgétaire de base annuelle de 250 000\$ sera en lien avec le contrat de diversification et de développement.

LES CLIENTÈLES ADMISSIBLES

Les corporations privées à but lucratif, les coopératives et les organismes à but non lucratif et incorporés sont admissibles. Ces clientèles doivent être situées sur le territoire de la MRC des Etchemins.

LES PROJETS ET ACTIVITÉS ADMISSIBLES

Sont admissibles les projets et activités permettant d'appuyer les interventions soumises par le comité de diversification et de développement.

Ces projets et activités doivent permettre de (a) diversifier l'économie régional, (b) créer des emplois à temps plein, ou des équivalents d'emplois à temps plein. Les projets visant uniquement le maintien d'emplois pourront être considérés par le comité d'investissement selon leur impact sur le développement économique local.

L'aide aux entreprises existantes permettra , entre autres ,d'appuyer :

- Les activités reliées 1) à l'augmentation du niveau de connaissances des entreprises à l'égard du marché du travail, des programmes et mesures d'aide des nouvelles technologies, 2) au transfert et à l'adaptation de technologies 3) à la formation et au perfectionnement en institution/entreprise, pour accroître l'expertise des entreprises
- Les activités favorisant 1) le télé-travail et l'ouverture du marché du travail pour les femmes, 2) l'expérimentation de modèles différents de développement : coopératives, entreprises d'économie sociale. 3) l'accroissement du sentiment d'appartenance des jeunes à leur milieu et de leur participation aux activités de développement de la MRC
- Les activités favorisant 1) la valorisation du métier de producteur agricole et la stimulation d'une relève 2) l'émergence en agriculture de projets adaptés aux réalités locales et la concertation entre les intervenants du secteur agroalimentaire de la MRC
- Les activités favorisant la création des conditions pouvant assurer 1) la pérennité de la ressource forestière, 2) le développement d'entreprises forestières en fonction des potentiels disponibles, dont le développement des potentiels acéricoles 4) la création et le développement d'un partenariat entre les acteurs des secteurs agroalimentaires, forestiers et touristiques
- Les activités favorisant : 1) la mise en œuvre du potentiel récréotouristique de la région 2) une plus grande accessibilité des secteurs d'intérêt au grand public 3) et l'émergence d'une image de la MRC, mettant en valeur ses attraits récréotouristiques

- Les activités favorisant la protection du patrimoine humain, historique et naturel des villages, la reconnaissance des acquis, un accès élargi à la culture, l'éveil des jeunes aux valeurs culturelles, la concertation et la valorisation de l'innovation.

LES DÉPENSES ADMISSIBLES

Toutes les dépenses reliées directement à la réalisation de l'étude, de l'activité ou du projet sont admissibles.

Toutefois, les **restrictions** suivantes s'appliquent :

- L'aide financière consentie ne peut servir au fonctionnement régulier d'un organisme, au financement de son service de la dette, au remboursement d'emprunts à venir, au financement des dépenses encourues avant le dépôt de la demande d'aide financière ou d'un projet déjà réalisé.

DÉTERMINATION DU MONTANT DE L'AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière prend la forme d'une contribution non remboursable. Le montant de l'aide est déterminé en tenant compte des taux maximaux d'aide et des taux maximaux de cumul des aides gouvernementales indiqués ci-dessous.

Type d'entreprise	ÉTUDES, ACTIVITÉS ET PROJETS	
	Taux maximal d'aide	Taux maximal de cumul des aides gouvernementales
OBNL	90 %	90 %
Autres types d'entreprises	50 %	75 %

Les aides gouvernementales sont celles fournies par les organismes et ministères du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada de même que par des organismes disposant de fonds d'intervention dont le financement provient de ces gouvernements tels, par exemple, un CLD, une CRÉ, une SADC. Sont considérés dans le calcul du cumul des aides gouvernementales, les subventions, les crédits d'impôt, les prêts, les garanties de prêts et les prises de participation. Il est à noter que dans le calcul des aides gouvernementales consenties, une aide non remboursable est considérée à 100 % de sa valeur alors qu'un taux de 30 % s'applique dans le cas d'une aide remboursable.